

**Conseil d'administration - 340<sup>e</sup> session, octobre-novembre 2020**  
**Section de l'élaboration des politiques**

**Commentaires du Groupe des Travailleurs**

**CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE**

**GB.340/POL/4(Rev.1)**

**Réunions sectorielles tenues en 2020 et propositions concernant les activités sectorielles en 2021**

**Réunion tenue au cours du premier semestre de 2020 :** Le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport, qui a eu lieu du 20 au 22 janvier 2020, a été un moment crucial pour la reconnaissance des droits du travail des athlètes. Ses conclusions permettront d'avancer l'agenda du travail décent pour ceux et celles qui consacrent une partie importante de leur vie à une carrière sportive. Nous encourageons vivement le bureau à poursuivre son travail dans ce domaine en tenant compte des points de consensus de la réunion.

**Réunions à venir :** Nous constatons que les restrictions de voyage ont fortement affecté la possibilité pour le BIT d'organiser la grande majorité des réunions sectorielles planifiées pour 2020-21. Compte tenu des effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs, le groupe des travailleurs félicite cependant le Bureau d'avoir recentré ses travaux sectoriels et d'avoir développé une série d'outils en soutien aux secteurs fortement touchés par la pandémie. Nous prenons note de la proposition de tenir des consultations tripartites (GB340/INS/21), afin de réorganiser l'agenda de réunions qui ont dû être annulés, et d'en discuter le format.

**Réunion supplémentaire à inscrire au programme des réunions sectorielles pour 2020-21 :** Comme l'indique le paragraphe 10 du document, depuis 2015 nous discutons de la meilleure façon de promouvoir la protection des lanceurs d'alerte. Nous comprenons que dans le cadre actuel, la possibilité d'organiser une réunion supplémentaire doit être analysée avec l'organisation d'autres réunions, comme indiqué dans le document GB340/INS/21. Cependant compte tenu des débats qui ont eu lieu sur le sujet, du travail qui a déjà été entrepris par le bureau, et de la publication du rapport en 2019, nous réitérons que, comme l'a considéré le Conseil d'administration à sa 337<sup>ème</sup> réunion (octobre-novembre 2019), le sujet des lanceurs d'alerte est suffisamment abouti pour être examiné par une réunion d'experts.

**COVID-19 - Incidences et réponses au niveau sectoriel :** Nous félicitons le bureau pour le travail réalisé pendant la pandémie pour donner des réponses sectorielles à la crise, basées sur les normes internationales du travail. Nous félicitons aussi les initiatives bipartites et les initiatives gouvernementales dans les différents secteurs, mais nous alertons aussi sur le fait que malheureusement la violation des droits n'a pas cessé pendant la crise, et que dans certains cas, la situation s'est détériorée. La continuité du travail sectorielle est donc fondamentale pour garantir que la sortie de la crise permette d'améliorer les conditions de travail, de renforcer la négociation collective et de mettre en place des mesures de santé et sécurité dans les divers lieux de travail pour protéger les droits et la santé de tous les travailleurs et travailleuses.

En relation au travail réalisé avec d'autres agences des Nations Unies, nous soulignons l'importance de cette collaboration, dans laquelle le BIT doit apporter ses 100 ans d'expertise en matière normative dans les relations de travail.

Avec ces commentaires, nous pouvons adopter les points de décision.